

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

COMMUNIQUÉ

L'Opération HÔ HÔ Ôte-toi de mon espace réservé est de retour

Le souhait des personnes à mobilité réduite : arriver à Noël en même temps que tout le monde !

Paspébiac, le 2 décembre 2021- Profitant de la Journée internationale des personnes handicapées (03-12-21), le Regroupement des associations des personnes handicapées de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (RAPHGÎ) rappelle à la population, l'importance du respect des espaces de stationnements réservés.

« L'opération \hat{HO} \hat{HO} \hat{O} \hat{C} \hat{C}

Le RAPHGÎ distribue, depuis 2019, des Contraventions de Civisme aux couleurs de l'organisme régional, dans le but d'être installé sous l'essuie-glace des usagers fautifs. Il s'agit d'un avertissement pour le ou la propriétaire du véhicule, ainsi qu'un rappel aux passants; <u>les espaces bleus sont réservés aux détenteurs et détentrices de vignette exclusivement.</u>

« Certains membres du RAPHGÎ, qui compte treize (13) associations, ont remarqué une légère diminution des infractions sur le terrain, mais il reste encore du travail à faire pour sensibiliser la population. Lorsqu'il pleut ou qu'il neige, la paresse semble s'installer davantage chez certains, ce qui les motive à occuper illégalement un espace réservé », poursuit le directeur général.

En plus du manque de civisme, l'amende potentielle pour un stationnement illégal peut atteindre trois cent treize dollars (313\$), avec les frais d'administration. De l'argent qui, selon le RAPHGÎ, pourrait servir à gâter un proche durant la période de réjouissances, au lieu de brimer le droit d'une personne handicapée, pour gagner quelques minutes ou quelques pas.

Bonne Journée internationale des personnes handicapées et passez un agréable temps des fêtes!

-30-

Source : Ghislain Gagnon, directeur général raphgi@telus.net 418-752-0744